



Sarkozy et la mise au pas de la télévision publique

Par [Olivier Laurent](#)

Mondialisation.ca, 30 décembre 2008

[WSWS](#) 30 décembre 2008

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Le programme de réforme de la télévision publique du président Sarkozy est en passe de se réaliser. Il s'agit surtout de renforcer son contrôle sur celle-ci, il est vu par beaucoup de commentateurs comme une atteinte à la liberté de la presse. Il advient à un moment où, face à la crise sociale provoquée par sa politique de régression sociale et la récession, le gouvernement monte une série d'attaques contre les droits démocratiques (prison à l'âge de 12 ans, amende de 12000 euros pour le DAL — Droit Au Logement, atteintes au droit de grève — service minimum d'accueil dans les écoles, service minimum dans les transports en commun).

La réforme aura aussi l'avantage pour le chef d'Etat de générer des profits juteux pour ses amis proches de l'élite financière française.

Le projet de Loi doit être examiné par le Sénat au début de janvier.

Les présidents des groupes publics France télévision et Radio France seront dorénavant nommés par le président de la République, sur avis conforme du Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Cette nomination se fera pour cinq ans, mais le président de la République pourra la retirer à tout moment, avec l'accord du CSA. Jusqu'ici il était nommé par le CSA seul et la révocation n'était envisageable qu'en cas de faute grave. Un sondage réalisé en juillet indiquait déjà que 71 pour cent des Français sont opposés à cette mesure.

Ce projet de grande réforme de l'audiovisuel avait été annoncé le 8 janvier 2008, Sarkozy avait déclaré : « Je propose [...] que nous accomplissions une véritable révolution culturelle dans le service public de la télévision [...] Je souhaite que l'on réfléchisse à la suppression totale de la publicité sur les chaînes publiques. »

Il prenait ainsi par surprise ses adversaires de la gauche bourgeoise, d'autant que durant sa campagne électorale, il avait déclaré le 15 février 2007 dans un entretien accordé à *l'Express* : « Je préfère qu'il y ait un peu plus de publicité sur les chaînes publiques plutôt que ces chaînes n'aient pas assez de moyens pour financer beaucoup de programmes de qualité. »

On a beaucoup dit qu'il s'agissait d'une décision prise « sur un coup de tête », ce dont le président serait coutumier. Cependant, à l'automne 2007, TF1 (la principale chaîne privée) avait adressé au gouvernement un livre blanc qui contenait cette proposition.

La publicité représente une part importante des revenus des chaînes publiques : 833 millions d'euros, soit 36 pour cent. Le remplacement de ces revenus sera assuré par des taxes sur les compagnies de téléphone, les fournisseurs d'accès Internet et les recettes

publicitaires des chaînes privées. La suppression de la publicité sur les chaînes publiques constitue une manne pour les chaînes privées et en particulier TF1, détenue par Martin Bouygues, milliardaire du secteur du bâtiment et ami proche de Sarkozy (il fut témoin à son premier mariage). Le gouvernement envisage de permettre deux coupures publicitaires pendant les films diffusés sur les chaînes privées, jusqu'ici limitées à une seule.

Ce mode de financement constitue à la fois une atteinte économique (les entreprises concernées vont évidemment reporter le manque à gagner de la taxe sur leurs clients et leurs salariés) et une atteinte à l'indépendance des chaînes de télévision puisque le montant de la taxe ne leur sera pas directement affecté (contrairement à la redevance actuelle) mais versé au budget de l'État qui décidera chaque année de ce qu'il leur accordera.

De l'aveu même du gouvernement, les rentrées attendues de ces taxes ne se montent qu'à 450 millions d'euros. L'ensemble va donc s'accompagner d'une baisse de la qualité des émissions et des salaires dans le groupe France Télévision. Le projet prévoit également de réunir les 49 entreprises du groupe en une seule, un moyen d'asseoir l'autorité du président en raccourcissant la chaîne de commandement et occasion de licencier une partie du personnel.

L'utilisation de la publicité pour financer les services publics, les met sous la tutelle des grandes entreprises. Cette suppression était traditionnellement une demande de la gauche mais dans ce cas ce n'est nullement une mesure progressiste car elle vise à mettre les chaînes publiques sous contrôle direct en réduisant leur autonomie financière.

L'opposition PS, PCF et Verts, la gauche bourgeoise, a voté contre le projet de loi, après avoir déposé 400 amendements pour ralentir la procédure. L'orateur du PS, Didier Mathus, a dénoncé la « berlusconisation » du paysage audiovisuel français. Noël Mamère, député Vert, a proposé de réévaluer le montant de la redevance (actuellement de 116 euros), qui est plus faible qu'en Grande-Bretagne (195 euros). Mais ils acceptent tous de confiner le débat à l'alternative entre financement publicitaire et redevance. Aucun des 400 amendements proposés n'envisageait la simple idée du financement par les fonds publics.

Le parallèle avec Berlusconi est largement valide étant donné que le pouvoir accru du président sur les chaînes publiques est complété par des relations privilégiées avec les grandes chaînes privées. Ainsi, au lendemain de l'élection présidentielle, Martin Bouygues avait nommé le directeur adjoint de la campagne électorale de Sarkozy, Laurent Solly, au poste de directeur adjoint de TF1. Mais ces liens sont plus anciens : En 1985, alors maire de Neuilly, Sarkozy avait créé un club, Neuilly Communication, où se côtoyaient Arnaud de Puyfontaine (PDG du groupe de presse Mondadori-France), Nicolas de Tavernost (patron de la chaîne M6), Guy Verrecchia et Alain Sussfeld (à la tête de la chaîne de cinémas UGC), Philippe Gaumont (agence de publicité FCB) ou le patron de la Sacem (Société qui perçoit les droits d'auteur), Jean-Loup Tournier.

Le gouvernement, ne parvenant pas à obtenir une adoption définitive de son projet de loi dans les temps, a pris la décision de demander à Patrick de Carolis, président de France Télévisions, de décréter lui-même la suppression partielle de la publicité entre 20h et 6h. Patrick de Carolis avait initialement menacé de démissionner si cette réforme entraînait une baisse des moyens de la télévision publique, mais il s'est exécuté et a également proposé que les économies d'échelle réalisées par la fusion des 49 entreprises du groupe passent de 140 à 200 millions d'euros.

Le Parti socialiste a annoncé qu'il saisirait le Conseil constitutionnel sur la constitutionnalité de cette procédure. Selon un article du Monde du 15 décembre, le ministère de la Culture explique néanmoins que la décision de contourner le parlement ne pose pas de problème juridique et qu'il s'agit « d'une simple anticipation de la loi ».

Ce genre de raccourci avec les procédures démocratiques est typique du régime sarkozyste. Ainsi, le projet, bien qu'annoncé au début de l'année, n'a été déposé au Parlement qu'en novembre pour imposer l'utilisation d'une procédure de vote d'urgence qui limite les débats. Christine Albanel, ministre de la Culture, avait également indiqué à plusieurs reprises qu'il n'était pas exclu que la suppression de la publicité sur les télévisions publiques, prévue pour le 5 janvier, se fasse par décret si la réforme n'était pas adoptée à temps.

Le président est également coutumier des menaces à peine voilées contre tous ceux qui s'opposent à son autorité, notamment dans les médias. Cet été, le site Internet Rue89 avait diffusé des images enregistrées par une caméra de la chaîne France 3 lorsque le président patientait en attendant le début d'une interview.

Nicolas Sarkozy avait dû traverser une manifestation de plusieurs centaines de salariés dénonçant le « Hold up sur le service public » et affirmant « Plus belle la vie sans Sarkozy » pour rejoindre le plateau de l'émission. Une fois assis, il s'était plaint du manque de politesse d'un technicien, qui ne l'avait pas salué : « On n'est pas dans le service public, on est chez les manifestants... Incroyable... Et grave ! » Après qu'une journaliste lui a répondu, « C'est la France », il a dit : « ça va changer, là. » Ensuite, il a plaisanté sur la « placardisation » de l'un des journalistes, Gérard Leclerc, faisant partie des signataires d'une tribune très critique sur la réforme en cours, « T'es resté combien de temps au placard ? »

La direction de France 3 avait alors procédé à une première en droit français, demandant la destruction de la séquence vidéo et la communication de leurs sources aux journalistes de Rue89 (la demande de sources a été abandonnée par la suite).

Le journaliste Ulysse Gosset, animateur d'un talk-show politique sur France 24, a appris vendredi 12 décembre au dernier moment que le centième numéro de son émission ne serait pas diffusé et que son contrat n'était pas renouvelé pour l'année prochaine. Cet été, il avait consacré une émission au ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, présenté comme un « homme de gauche passé à l'ennemi avec charme et bagages ». L'épouse de Bernard Kouchner, la journaliste Christine Ockrent, est directrice de France 24.

Tous les médias sont concernés. Le 28 novembre, un journaliste de *Libération* avait été réveillé à 6h30 du matin, menotté devant ses enfants et emmené en garde-à-vue pour une affaire de diffamation. Des excuses ont été présentées par la suite mais certains ministres, Rachida Dati, Michèle Alliot-Marie, avaient défendu l'action de la police et n'ont pas été contraintes de démissionner ou ni n'ont été réprimandées.

Mardi 16 décembre des policiers ont empêché deux photographes de l'Agence France-Presse (AFP, agence de journalistes à financement public mais au fonctionnement indépendant) de faire leur travail lors d'une manifestation lycéenne à Lyon. La police a saisi de force un des appareils et en a effacé le contenu. Une enquête interne à la police a été ouverte. Pour l'intersyndicale de l'AFP, le comportement des policiers, « n'est que le reflet d'une volonté, au plus haut niveau, d'étouffer les mouvements sociaux et leur

retransmission dans les médias ». Il existe un autre projet de réforme visant à privatiser l'AFP.

Ces atteintes à la liberté d'information constituent des coups de sonde, l'élite française se prépare à une confrontation d'envergure.

© WWSWS.

La source originale de cet article est [WWSWS](#)

Copyright © [Olivier Laurent](#), [WWSWS](#), 2008

Articles Par : [Olivier Laurent](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca